



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.: Générale
27 août 2007

Français
Original : anglais

Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur le mercure

Première réunion

Bangkok, 12–16 novembre 2007

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur les activités relevant du programme du PNUE sur le mercure

Rapport sur les activités en cours

I. Coopération avec le secrétariat de la Convention de Bâle

1. Un certain nombre de pays en développement ont informé le Service Produits chimiques de la Division Technologie, Industrie et Economie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Service Produits chimiques du PNUE) de leur besoin d'orientations spécifiques concernant le traitement des déchets de mercure. Ceci étant, le Service Produits chimiques du PNUE a consulté le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et il a ensuite présenté un document d'information à la huitième réunion de la Conférence des Parties à cette Convention. Ce document mettait en évidence la nécessité de directives claires concernant le traitement approprié des déchets contenant du mercure.
2. La Conférence des Parties à la Convention de Bâle a décidé en conséquence d'inclure le mercure parmi les domaines prioritaires dans le cadre de la Convention, d'élaborer des directives concernant le mercure et ses composés et de les soumettre à des essais pilotes.
3. Le Service Produits chimiques du PNUE a collaboré avec le secrétariat de la Convention de Bâle pour faciliter la mise au point de ces directives. Un avant-projet sera soumis au Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle à sa sixième réunion qui aura lieu du 3 au 7 septembre 2007. Un complément d'information sera donnée dans le document UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.1/INF 3.

II. Améliorer la vulgarisation et la communication d'informations à l'intention des populations à risque, notamment les populations vulnérables

4. Dans sa décision 22/4 V, et en particulier au paragraphe 1 b) de l'annexe à ladite décision, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prie le PNUE d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, entre autres à améliorer la communication d'informations sur les risques liés au mercure, en particulier à l'intention des populations à risque, notamment les populations vulnérables. Dans le cadre du suivi de la décision 22/4 V, en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé, le

* UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.1/1.

Service Produits chimiques du PNUE a préparé, un projet d'orientation afin d'aider à identifier les populations à risque mentionnées dans la décision.

5. Ce projet d'orientation, intitulé « Identification des populations à risque suite à une exposition au mercure » a été affiché sur le site web du programme du PNUE sur le mercure ([ww.chem.unep.ch/mercury](http://www.chem.unep.ch/mercury)) et il est à la disposition du Groupe de travail dans le document UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.1/INF/4. Les gouvernements et parties prenantes intéressées sont invités à soumettre leurs commentaires au sujet de ce document au Service Produits chimiques du PNUE dès que possible et au plus tard le 31 décembre.

6. Le Service Produits chimiques du PNUE a également mis au point du matériel de vulgarisation, y compris un projet de document de sensibilisation à l'intention des gouvernements, de l'industrie et de la communauté. Le projet de document est à la disposition du Groupe de travail sous la cote UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.1/INF/5. Les gouvernements et parties prenantes intéressées sont invités à soumettre leurs commentaires au sujet de ce document au Service Produits chimiques du PNUE dès que possible et au plus tard le 31 décembre. Par ailleurs, il est vivement recommandé aux gouvernements et autres parties prenantes d'utiliser ce matériel dans leurs programmes de sensibilisation sur le mercure et de faire part au Service Produits chimiques du PNUE des résultats de leur expérience.
